

DILLIAGINE

Information de la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur la révision du plan local d'urbanisme du Vivier-sur-Mer (35)

n° MRAe 2025-012469

La MRAe de Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de trois mois qui lui était imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 25 juin 2025. En conséquence elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

La présente information sera :

- notifiée à la personne publique responsable ;
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (<u>www.mrae.developpement-durable.gouv.fr</u>).

Fait à Rennes, le 26 septembre 2025 Pour la MRAe Bretagne, le président

Signé

Jean-Pierre Guellec